

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU **SAMEDI 10 JUILLET 2021 À 10 H**

Le Conseil Municipal de Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Francis FAGEGALTIER, Maire, dans la salle des fêtes, en conformité avec les instructions sanitaires en vigueur.

***Présents** : Isabelle CHANTIER, Christophe DEVILLE DE PERIERE, Francis FAGEGALTIER, Séverine FRABOT, Christophe NION, Line PARISOT, Maud PROTAT-KOFFLER, Caroline TEIXEIRA, Philippe WTASSE*

***Absents excusés** : Vanessa GORISSE, Rémy GUYOT*

***Secrétaire de séance** : Maud PROTAT-KOFFLER*

ORDRE DU JOUR :

- CENTRE DE LOISIRS

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Le conseil municipal accepte.

1. CENTRE DE LOISIRS

Le Maire informe que l'appellation officielle à retenir est la suivante : Accueil de Loisirs Sans Hébergement : A.L.S.H.

➤ CONVENTION

Madame FRABOT présente l'état d'avancement du dossier. L'accord entre les deux communes est basé sur les deux principes suivants : Saint-Maurice-Aux-Riches-Hommes assurera la gestion administrative et financière, Courgenay participera à hauteur de 50 % . En application de cet accord, la convention pour l'A.L.S.H., rédigée conjointement avec la commune de COURGENAY, est présentée au conseil municipal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer celle-ci.

➤ TARIFS

Le conseil municipal prend connaissance des tarifs proposés comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	0 à 680	681 à 1000	> à 1000
Garderie	1,50 €	1,70 €	2,00 €
Garderie : à partir du 2 ^{ème} enfant	1,30 €	1,50 €	1,80 €
Cantine	3,70 €	3,80 €	3,90 €
Cantine : à partir du 2 ^{ème} enfant	3,40 €	3,50 €	3,60 €

Centre journée complète St Maurice Aux R.H.	9,00 €	11,00 €	13,00 €
Centre journée complète Courgenay – La Chaume	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Centre journée complète St Maurice Aux R.H. à partir du 2 ^{ème} enfant	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Centre journée complète Courgenay – La Chaume à partir du 2 ^{ème} enfant	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Centre 1/2 journée avec repas	5,00 €	6,50 €	8,00 €
Centre 1/2 journée sans repas	4,00 €	5,00 €	6,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs proposés et autorise le Maire ou ses adjoints à signer tous les documents y afférents.

2. INSTRUCTIONS DES DEMANDES D'URBANISME

Le PLUI étant approuvé depuis le 26 mai 2021 et rendu exécutoire depuis le 2 juillet 2021, la DDT, afin de pouvoir continuer à instruire les dossiers pour la commune, propose une convention entre la commune et les services de l'état. En l'état actuel, ce service n'a aucune incidence financière pour la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le Maire à signer cette convention.

L'ordre du jour étant examiné, la séance est levée à 10 H 30.

Le Maire, Francis FAGEGALTIER


